

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Implantation d'une station de compression de GNV et adaptation du centre bus, sur le site exploité par KEOLIS CAEN MOBILITES (propriétaire CAEN LA MER), situé à Hérouville-Saint-Clair, pour l'exploitation d'un parc bus GNV pour 2025

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installation classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	ICPE 1413.1 (A) : débit total 2548m ³ /h (550 existant+999 phase 1) -> déclaré par KEOLIS en 2021 + 999 phase 2 -> autorisation objet du dossier déposé par CAEN LA MER. ICPE 1435.2 (DC par KEOLIS en 2020) : volume annuel de carburant 2721m ³ . ICPE 2930.1.b (DC par KEOLIS en 2020) : ateliers de maintenance de 2536m ² . ICPE 4310 (DC par CAEN LA MER objet du dossier) : stockage de bouteilles de gaz de 1,6T. IOTA 2.1.5.0 (D) : rejet eaux pluviales avec surface imperméabilisée supérieure à 1ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'installations:

- poste de livraison gaz au Nord du site et canalisation gaz enterrée jusqu'à la station de compression
- Station de compression GNV: mise en oeuvre de 2 compresseurs (1 normal 999 m³/h et 1 secours de 999 m³/h) dans un container. A terme un autre compresseur de 999m³/h sera installé dans un autre container afin de délivrer à l'ensemble des bus du parc du GNV.
- 2 postes de charges rapides de GNV et 1 poste de décharge
- 172 places de charges lentes de GNV à terme
- stockage de GNV en bouteilles (3 niveaux BP, MP, HP), 42 bouteilles de 80 L

Modifications des installations existantes:

- Poste électrique HT : Remplacement des cellules de l'ensemble du dépôt ; pose artère jusqu'à la nouvelle station GNV; mise en place nouveau transformateur HT près de la nouvelle station GNV
- Ateliers de maintenance : adaptation des locaux pour accueillir les bus GNV (mise aux normes ATEX, détection gaz, désenfumage, asservissement)

4.2 Objectifs du projet

La Communauté urbaine Caen la mer a décidé de renouveler les 200 bus diesel circulant aujourd'hui sur le réseau Twisto exploité par Keolis Caen Mobilités, par des véhicules BioGNV (biogaz naturel véhicule) d'ici 2029. Un choix écologique, économique et d'avenir, engagé par la Communauté urbaine de Caen la mer dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le BioGNV permet de lutter efficacement contre les gaz à effet de serre (GES), cela représente une baisse de 75% des gaz à effets de serre et 30% des NOx (oxyde d'azote).

Keolis Caen Mobilités et la Communauté urbaine ont déjà installé une station provisoire à charge rapide au dépôt de la Sphère à Hérouville Saint-Clair. Elle permet de recharger 6 bus par heure. Le biogaz sera, quant à lui, acheté auprès d'un fournisseur.

Une seconde station d'avitaillement à charge lente et rapide est en cours de réalisation sur le site et sera opérationnelle pour une phase 1 à l'automne 2022 (déclaration déposée le 15/10/2022 par KEOLIS), jusqu'à atteindre sa capacité totale phase 2 en 2023 (objet du présent dossier avec installation d'un troisième compresseur). Elle permettra d'alimenter l'ensemble du parc véhicule BioGNV.

En parallèle, les ateliers de maintenance et de réparation des bus, seront entièrement mis aux normes pour respecter la réglementation ATEX (ATmosphère EXplosive).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La contrainte principale de la réalisation de ce projet d'adaptation réside dans la nécessité de maintenir en exploitation le centre du bus actuel.

L'organisation des travaux est prévue comme suit:

- Remplacement des cellules HT du transformateur et création artère d'alimentation vers la nouvelle station GNV : coordination avec KEOLIS afin que la coupure soit la plus courte possible. Opération sur le temps du déjeuner afin d'avoir un impact plus réduit
- Installation de la nouvelle station de compression: zone libre et facile d'accès au Nord du site, pouvant être réalisé en journée sans phasage particulier. Création d'une dalle et installations des éléments de la station
- Installation des points de charge lente: les travaux concernent dans un premier temps les travées E, F et G. Les canalisations de gaz transiteront depuis la station jusqu'à chaque début de travée par les caniveaux existants. Chaque poste de charge sera ensuite alimenté en aérien. Des structures portiques avec des pylônes et des câbles (type pont suspendu) seront installés au niveau de chaque travée
- Installation de deux pistes de charge rapide: à côté de la nouvelle station de compression, 2 postes de charges seront installés. les travaux pourront s'effectuer en journée
- Installation d'une borne de décharge
- Mise à niveau des ateliers de maintenance et réparation: mise aux normes ATEX, détection gaz, désenfumage, asservissement
- Installation des points de charge lente restant : travées C,D,H, T et M (phase 2)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les conditions du Centre Bus projetés resteront équivalentes aux conditions actuelles à savoir:

- 172 places de remisage

- Parc de 172 bus

Standards: 120 bus

Articulés: 33 bus

Autres: 19

Autres équipements existants :

- station GNV existante
- station de distribution gasoil
- station de recyclage eau
- station de lavage (3 voies)
- magasin de pièces détachées
- ateliers de maintenance et réparations des bus
- 1 machine à laver
- 1 local charge batteries
- 1 local compresseurs

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande de l'Autorisation d'Exploiter (DDAE) pour une nouvelle installation de GNV, conformément à l'article D181-15-2 livret I et V du Code de l'Environnement

Permis de construire n° PC 014 327 21 R0027

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pas d'extension du site et pas d'extension des bâtiments Nouvelles installations: - une station de compression - deux pistes de charge rapide - une borne de décharge - des postes de charge lente	- 2 compresseurs (phase 1) - 1 compresseur (phase 2) 2 pistes de charge rapide 72 places (phase 1) et 100 places (phase 2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

353 rue Léon Foucault
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 20' 57" 55 Lat. 49° 12' 40" 57

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à une distance > 1,8km au Nord du site ZNIEFF de type 1: 250015075 : VALLEE DU DAN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche se situe à une distance > 14km du site APB : FR3800068 - ANCIENNES CARRIERES D'ORIVAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à une distance > 14km du site FR9300008 - ANCIENNES CARRIERES D'ORIVAL La réserve naturelle nationale la plus proche se situe à une distance > 14km du site FR3600069 - FALAISE DU CAP-ROMAIN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Caen La Mer du 24/11/2016 Le PPBE du Réseau Routier National dans le Calvados a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 juin 2016 PPBE "Etat" "3ème échéance" a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 Juin 2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe à une distance de 475m au Nord-Est du site Chapelle Saint-Vincent (vestiges de la)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à une distance > 41km du site FR7200001- MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN, BAIE DES VEYS

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT : Dépôt de pétrole côtiers. Communes concernées: Caen, Mondeville et quartier de Montmorency à Hérouville Saint-Clair. Le projet se situe hors zone du PPRT. Voir annexe 6 Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne : Hérouville-Saint-Clair se trouve dans une zone sismique de niveau 2, risque sismique faible ; dans une zone de concentration de radon de 1, risque faible Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits et approuvés au 1er février 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est catégorisé "potentiellement pollué" selon Géorisques sous le numéro BNO1401975
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté relatif zones de répartition eaux du bassin Seine-Normandie (14/10/2016) Nappes et bassin du Bajo-bathonien A-IV-8 Bassin de la Dives en aval de la confluence avec la Barge, de l'Ante, du Laizon et de la Muance ; bassin Seine-Normandie ; région : Basse-Normandie (Orne : 61 et Calvados : 14)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est inclus dans aucun périmètre de protection de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éléments historiques classés ou inscrits les plus proches sont situés à une distance de 475 m du site : Chapelle Saint-Vincent (vestiges de la) Château d'eau à 888 m au Sud-Est du site Eglise saint-Clair à 2,87 km à l'Est du site La citadelle douce à 1,63 km au Sud-Est du site
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR2510059 - ESTUAIRE DE L'ORNE a une distance >8km du site FR2502004 - ANCIENNES CARRIÈRES DE LA VALLÉE DE LA MUE a une distance >9km du site
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éléments historiques classés ou inscrits les plus proches sont situés à une distance de 475 m du site : Chapelle Saint-Vincent (vestiges de la) au Nord-Est du site Château d'eau à 888 m au Sud-Est du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement d'eau. Le projet GNV, n'induit pas de consommation d'eau supplémentaire Il n'y aura pas de bus supplémentaires avec le projet (172 bus)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les séparateurs resteront en place et les rejets liquides seront toujours compatibles avec les prescriptions en place. L'impact le plus significatif sera la forte diminution des quantités d'hydrocarbures présents dans les eaux de ruissellement du fait du retrait des bus Gasoil (donc des rejets et égouttures dont ils sont responsables).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de perturbation, dégradations, destructions de la biodiversité existante car les installations du projet sont inscrites dans le site existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone Natura 2000 recensée à proximité du site. FR2510059 - ESTUAIRE DE L'ORNE a une distance >8km du site FR2502004 - ANCIENNES CARRIÈRES DE LA VALLÉE DE LA MUE a une distance >9km du site

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes car les installations du projet sont inscrites dans le site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRT : Dépôt de pétrole côtiers. Communes concernées: Caen, Mondeville et quartier de Montmorency à Hérouville Saint-Clair. Le projet se situe hors zone du PPRT. Voir annexe 7
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne : La commune de Hérouville-Saint-Clair se trouve dans une zone sismique de niveau 2, risque sismique faible ; dans une zone de concentration de radon de 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du site ne sont pas considérés comme susceptibles de générer d'impact sanitaire particulier. Il y a une cabine de peinture et un box de préparation, un atelier de réparation, une chaufferie gaz. De plus le passage des bus du gasoil au GNV entraînera une diminution des émissions de CO2, d'oxydes d'azote et de particules fines
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone industrielle proche de grand axe de circulation. Le programme ne prévoit pas d'augmentation du parc bus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Matériel roulant: réduction du bruit des moteurs avec le nouveau carburant GNV (-50% par rapport au gasoil). Les compresseurs, les aérothermes les postes de charge rapide et la borne de décharge sont les sources potentielles de bruit. Les compresseurs seront dans des containers fermés. Une étude acoustique pour caractériser le niveau sonore actuel existant et projeté a été réalisé. Une 2nde étude à réception sera faite.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'odeur en fonctionnement normal (le gaz est confiné dans les installations)</p> <p>Le passage des bus du gasoil au GNV entrainera une diminution des odeurs liées à la combustion.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les compresseurs sont les sources de vibrations.</p> <p>Les compresseurs seront dans des caissons fermés avec système anti vibratile pour limiter la vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réglementation du code du travail concernant l'éclairage des postes de travail sera respectée.</p> <p>Ces installations seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment concernant la puissance et l'orientation des faisceaux.</p> <p>Eclairage déjà existant pour les postes de charges lentes, pour les postes de charges rapides un éclairage sera ajouté</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le passage des bus du gasoil au bioGNV entraînera une diminution des émissions de CO₂, d'oxydes d'azote et de particules fines.</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution de 95% des Oxydes d'azote (selon ADEME) - diminution de 80% de CO₂ (selon ADEME)
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet GNV en fonctionnement normal n'entraînera pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le passage au GNV du centre bus n'entraînera pas directement d'augmentation des déchets. Il entraînera une diminution significative des déchets dues à l'activité et au fonctionnement des bus au gasoil.</p> <p>Cependant, les nouveaux équipements de la station GNV produiront de nouveaux déchets liés à l'usure et au fonctionnement: flexibles usagés, bouteilles de gaz, huiles compresseurs...etc.</p> <p>Ces déchets seront traités et éliminés selon la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager à proximité immédiate du site. Les installations GNV seront internes au site, les containers seront peu visibles de l'extérieur (mise en place de panneaux paysager).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet GNV n'engendre pas de modifications des activités humaines. Les installations GNV seront internes au site, elles respecteront les exigences du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, recensant les études d'impact saisie par chaque préfecture de département depuis le 20 septembre 2006, a été consulté le 28/07/2022.

Recherche des projets pour la commune de Hérouville-Saint-Clair et communes limitrophes (Caen, Epron)

Il n'y a pas de résultats pour cette recherche.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la sensibilité environnementale du site d'implantation, le projet de station GNV ne génèrera pas d'incidence notable sur l'environnement et la santé humaine mis à part le bruit où des mesures compensatoires seront mises en place en fonction des retours d'études. Le projet contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution de la pollution des sols et des eaux. Les dangers liés au gaz inflammable seront traités dans une étude de dangers, avec des modélisations, afin de justifier de la maîtrise des risques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Zonage Reglementaire PPRT depot de pétrole cotier Annexe 7 - Diagnostic et étude d'impact acoustique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Caen

le, 27/10/2022

Signature

Le Directeur Général Adjoint
Espaces Publics, Patrimoine,
Mobilité Durables

Eric PARIS